



gamme viticole

# DSB VITI - R451

## DÉSINFECTANT SPÉCIAL BARRIQUE



**SPÉCIAL  
VITICULTURE**

**BACTÉRICIDE  
FONGICIDE  
VIRUCIDE**



contact  
alimentaire



**AUTORISÉ EN  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE\***

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

### UTILISATIONS :

Solution à base d'éthanol alimentaire et de divers composés organiques, microbicides synergisés et mouillant. Testé sur les Brettanomyces (levures responsable de la mauvaise odeur de « cuir de cheval » du vin) ITV Beaune. Auto-séchant, non résiduel et sans rinçage\*\*.

Effet mouillant et pénétrant sur les barriques en bois.

Bactéricide à très large spectre : Gram +, Gram -, (Pseudomonas aeruginosa, E.coli, Staphylocoque aureus, Enterococcus hirae). Fongicide : moisissures, levures, (Candida albicans, Aspergillus niger et Brettanomyces).

Virucide : bactériophages lactiques n°66, T2, MS2, X174.

\* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement

CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

Utilisation en locaux de stockage, matériels de stockage, transport et culture.

Application : décontamination des sécateurs de taille et de vendanges, petit matériel de chai, paillasses de laboratoires, matériel d'analyse et de prélèvement œnologique, embouts de tuyaux, raccords de canalisations, caquettes de vendanges, tables de tri... Idéal sur les « niches à problèmes » : vannes à boule, robinet de dégustations, bondes de barriques, robinets de jauges, joints de portes de cuves...

### MODE D'EMPLOI :

Après élimination des contenants, nettoyer les surfaces ou l'intérieur des barriques de préférence à la vapeur ou à l'eau chaude.

Pulvériser sur les surfaces à traiter (plans de travail, outils de découpe) DSB VITI concentré ou dilué à 40%.

Pour les barriques, attendre le séchage complet avant réutilisation (15 jours).

\*\* Exception : les surfaces à contact alimentaire doivent être rincées à l'eau potable (afin d'éliminer toute trace de dépôts de germes morts) ou à la vapeur d'eau avant réemploi, conformément à l'arrêté du 19/12/2013.

En désinfection de barriques (et après détartrage à la vapeur d'eau) mélanger 5L de DSB VITI avec 5L d'eau potable dans le bac, puis laisser tourner la pompe 4mn/barriques. La solution peut être réutilisée jusqu'à 10 barriques.



### DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Contient du PHMB à 4 g/litre. Exempt de chlore, phénol, iode, formol. N'attaque pas les plastiques ni les métaux (aciers, cuivre, laiton, aluminium). Désinfecte les surfaces, plans de travail et outils de coupe.

Conforme aux normes AFNOR NFT 72.181, 72.301 et EN 1650.

Bactéricide (2%) à très large spectre, virucide(100%) et fongicide(40%).

Utiliser DSB VITI concentré ou dilué à 40%.

En désinfection de barriques mélanger 5L de DSB VITI avec 5L d'eau potable.

### SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Etat physique : Liquide fluide

pH : non précisé / Masse volumique : 0.87 ± 0,02. kg/dm<sup>3</sup>

Conservation : Stocker dans son emballage d'origine, dans un endroit isolé du soleil, sec et ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver à température entre +5°C et +35°C. Conservation : 12 mois.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur [www.roga.fr](http://www.roga.fr)

**Essai préalable recommandé.**

**SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33**

[www.roga.fr](http://www.roga.fr)

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL  
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

